



Amiens, le 9 janvier 2015

## Communiqué de presse

### Plan Vigipirate

## Niveau "Alerte attentat" – Point de situation



A la suite de l'attentat commis dans les locaux du journal « Charlie Hebdo », le Premier ministre a décidé hier, jeudi 8 janvier, d'élever le dispositif Vigipirate au niveau "Alerte attentat" en Picardie jusqu'au mercredi 14 janvier 2015.

A cette heure, le récent dénouement de la traque ne modifie pas ce niveau d'alerte.

Nicole Klein, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, a activé le centre opérationnel départemental pour organiser le pilotage des mesures et des dispositifs liés à cette posture Vigipirate.

En cette période sensible, Mme la préfète appelle à la prudence quant aux rumeurs relayées, en particulier sur les réseaux sociaux.

### Renforts policiers et militaires

A la demande de Mme la préfète, les forces de l'ordre seront renforcées demain par une demi-compagnie de CRS à l'occasion des rassemblements prévus en hommage aux victimes des attentats.

En outre, dès ce week-end, un détachement de l'armée de Terre devrait se déployer dans le centre ville d'Amiens, en appui des policiers déjà fortement mobilisés.

Enfin, Mme la préfète exprime sa reconnaissance envers les policiers et gendarmes qui continuent à assurer, par leur présence constante sur le terrain, la sécurité des picardes et des picards.

### Allègement des restrictions liées aux sorties scolaires

Les sorties scolaires en partance de la Somme à destination de la Picardie ou de l'Île de France (zones en Vigipirate « Alerte Attentat) demeurent interdites.

En revanche, en lien avec les préfets de l'Aisne et de l'Oise, les déplacements collectifs liés aux activités scolaires habituelles, aux activités périscolaires dans les écoles du premier degré, ainsi que les voyages scolaires à l'extérieur de la Picardie ou de l'Île de France sont autorisées sans restriction.

### Rappels sur la vigilance lors des regroupements de population

Le passage au niveau « Alerte attentat » n'entraîne pas l'annulation des spectacles, offices culturels, manifestations culturelles, publiques et grands rassemblements. Les policiers et gendarmes renforcent leur présence sur ces événements.